

Le Centre Valais romand

1^{er} Congrès du Centre Valais romand – 24 novembre 2022 – Fully

La révision statutaire en 10 points

1. Le principe qui guide la ligne politique du parti est renforcé sous l'appellation de Démocratie Chrétienne. S'y ajoutent la subsidiarité et les valeurs de liberté, solidarité et responsabilité.
2. Les 8 sections de districts sont transformées en 4 arrondissements qui doivent se doter de statuts et d'un coordinateur.
3. Le rôle et le poids des sections locales sont renforcés. Le Centre Valais romand leur met une boîte à outils à disposition.
4. Le statut de membre devient la règle même si le statut de sympathisant reste possible à l'échelon local.
5. La collaboration avec les partis haut-valaisans de la famille C est intensifiée.
6. Le comité directeur est repensé : la vice-présidence est dédoublée, le groupe parlementaire y est intégré ainsi que les 4 coordinateurs et un représentant par groupement reconnu.
7. Le Conseil de parti devient l'organe de conduite politique, notamment en prenant position sur les votations fédérales et cantonales.
8. Une commission arbitrale chargée de désamorcer les conflits internes et de préavisier les décisions de sanctions est créée.
9. L'existence de groupements (aujourd'hui les JDC et les Femmes du Centre Valais) est codifiée avec définition des droits et devoirs.
10. Les candidats et les élus sont encadrés par une charte de comportement.